



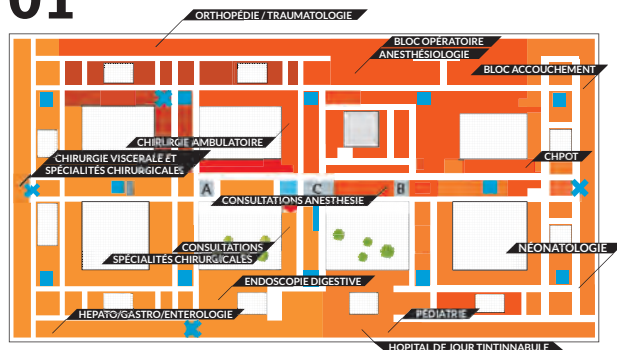
Responsable Médical de l'unité  
Cadre de Santé  
Infirmières  
Aide Soignante  
Assistante Médico-Administrative

**Du lundi au vendredi de 7h à 19h**  
**Fermée les jours fériés**

Secrétariat : 03 85 91 00 95 / Poste : 22 00 95  
Cadre de Santé : 03 85 91 00 97 / 22 00 97  
E.mail : uca.wm@ch-chalon71.fr

4, rue Capitaine Drillien / CS 80120  
71321 Chalon-sur-Saône Cedex

NIVEAU  
**01**



Prendre l'ascenseur C / 1er étage



CENTRE HOSPITALIER  
CHALON SUR SAONE  
William Morey

[www.ch-chalon71.fr](http://www.ch-chalon71.fr)

4, rue Capitaine Drillien - CS 80120  
71321 Chalon sur Saône CEDEX  
Tél. 03 85 44 66 88 - Fax : 03 85 44 66 99  
[chwm@ch-chalon71.fr](mailto:chwm@ch-chalon71.fr)

conception\_www.studiocomedil.com© Studio Piffaut / CH Chalon



UNITE DE  
CHIRURGIE  
AMBULATOIRE  
**UCA**

Centre Hospitalier  
Chalon sur Saône William Morey

Unité de  
**Chirurgie**  
**Ambulatoire**

[www.ch-chalon71.fr](http://www.ch-chalon71.fr)



## Pourquoi mettre en place une Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA) ?

Pour pallier un environnement contraignant, il devient nécessaire de faire évoluer de manière significative les modes de prise en charge du patient. Le Centre Hospitalier Chalonsur Saône William Morey a inscrit dans ses orientations stratégiques le développement de l'hospitalisation ambulatoire. Il souhaite saisir l'opportunité d'un nouvel outil de travail moderne et performant pour promouvoir ces modes de prise en charge alternative à l'hospitalisation complète.

Afin de mieux répondre aux besoins des patients, et de permettre une plus grande souplesse des modes d'organisation en interne, un recours encore plus important aux alternatives à l'hospitalisation complète permet d'envisager un gain réel de confort pour les patients et les équipes soignantes.

## Qu'est ce que l'Unité de Chirurgie Ambulatoire ?

L'Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA) est un service offrant un mode de prise en charge chirurgicale permettant au patient de regagner son domicile le jour même de l'intervention.

### L'Unité de Chirurgie Ambulatoire permet :

- ◆ Une prise en charge complète du patient totalement managée et contrôlée par l'équipe de cette unité
- ◆ 10 lits ouverts à toutes les spécialités de chirurgie et d'endoscopie pour les actes éligibles à une prise en charge ambulatoire.

Les critères d'admission des patients à l'UCA sont d'ordres médicaux et sociaux.

Ils sont détaillés sur le site [www.chirambu.org](http://www.chirambu.org)

Tout praticien peut programmer un patient en prenant contact directement avec le secrétariat de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire.

## Quelques actes pris en charge à l'UCA

### Chirurgie Viscérale

- Hernie
- Condylome
- Fissure anale
- Hémorroïdes...

### Chirurgie Orthopédique et Traumatologique

- Canal carpien...
- Arthroscopie
- Ablation de matériel

### Ophtalmologie

- Cataracte
- Ptosis
- Blépharoplastie

### Gastro-entérologie

- Coloscopie
- Fibroscopie
- Ligature de varices œsophagiennes

### Angiologie

- Varices

### Autres

- Pose de PAC
- Pose de Picc Line
- Patch de Qutenza

### Chirurgie

#### Stomatologique

- Ablation dents

### ORL

- Réduction fracture des os propres du nez
- Bilan endoscopique

### Chirurgie Gynécologique

- Hystérocopie
- Aspiration
- Conisation
- Biopsie...

## Caractéristiques du service :

- ◆ Les patient bénéficient de chambres individuelles
- ◆ Les accompagnants sont autorisés à rester auprès du patient dans la limite du respect des actes de soins.



## Comment se déroule la prise en charge d'un patient à l'UCA ?

- 01 Dès la consultation, un dossier spécifique UCA est remis au patient
- 02 L'UCA contacte le patient 48h avant l'intervention pour fixer l'heure d'arrivée dans le service en fonction de la planification opératoire. L'UCA rappelle les consignes spécifiques au patient et s'assure de la présence d'un accompagnement pour la sortie et les formalités administratives. De plus, l'infirmière s'enquiert de la présence d'une tierce personne au domicile du patient la nuit suivant l'intervention.
- 03 Intervention
- 04 Après l'intervention, l'anesthésiste et le médecin opérateur s'assurent de l'état de santé du patient et autorisent sa sortie. Dans la continuité des soins de la prise en charge, l'UCA recontacte le patient le lendemain.